



---

## PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM) CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARITIME ACCIDENTELLE (REMPEC)

---

Atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2018)

REMPEC/WG.43/3/2/Rev.2  
Date : 05 juin 2018

Malte, 20-21 juin 2018

Original : Anglais

Point 3 de l'Ordre du jour

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

#### Note du Secrétariat

#### RÉSUMÉ

<b>Résumé :</b>	Le présent document fournit de brèves informations sur les actions à entreprendre par les participants à l'atelier ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Préparé par le Secrétariat, cet emploi du temps doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si jugé nécessaire.
<b>Actions à prendre :</b>	Telles qu'indiquées sous chaque point de l'ordre du jour.
<b>Documents de référence :</b>	REMPEC/WG.41/12, REMPEC/WG.41/13 et REMPEC/WG.41/16

#### Introduction

1 L'atelier régional sur l'intervention en cas d'incidents impliquant des substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2018) se tiendra à La Valette, à Malte, les 20 et 21 juin 2018, conformément au Programme de Travail et de Budget fixés pour la période biennale 2018-2019 du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement) adopté par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (CdP 20), qui s'est tenue à Tirana, en Albanie, du 17 au 20 décembre 2017.

2 Cet atelier est organisé par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) et financé conjointement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI).

3 L'atelier est organisé conformément au programme de travail du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) pour la période biennale 2018-2019, adopté par la douzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) qui s'est tenue à St. Julian's, à Malte, du 23 au 25 mai 2017.

4 Les principaux objectifs de l'atelier sont les suivants :

- .1 examiner et convenir du projet modifié de Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes ;

- .2 convenir des voies à suivre pour un effort interrégional conjoint entre le Secrétariat de l'Accord de Bonn, le Secrétariat de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM) et le REMPEC, visant à actualiser leurs manuels d'intervention respectifs pour les substances nocives et potentiellement dangereuses par l'adoption d'un manuel interrégional conjoint ; et
- .3 fournir un aperçu des réalisations et des travaux en cours sur les lignes directrices et les outils relatifs aux SNPD, discuter de leur complémentarité et de la marche à suivre pour les développements futurs afin de relever les défis identifiés.

5 Tous les correspondants OPRC du REMPEC seront invités à désigner leurs représentants à l'atelier conjointement et en consultation avec les membres du Groupe de correspondants OPRC-SNPD créé pour mettre en œuvre le programme de travail du MTWG. La participation d'observateurs représentant les secteurs des hydrocarbures, des produits chimiques, de la navigation maritime et des activités portuaires au sein de délégations nationales est vivement encouragée. Les agences spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales, et les organisations et associations professionnelles internationales dont le champ d'activité rejoint celui du Centre sont également conviées.

6 Afin d'assister l'atelier dans son travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes par rapport à l'ordre du jour provisoire de l'atelier.

#### **Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de l'atelier**

7 L'atelier s'ouvrira le mercredi 20 juin 2018 à 09h00 et devrait être clôturé le jeudi 21 juin 2018 à 16h30.

#### **Point 2 de l'ordre du jour Organisation de l'atelier**

##### **2.1 Règlement intérieur**

8 Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de l'atelier.

##### **2.2 Élection du bureau**

**Les participants à l'atelier sera invité à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.**

##### **2.3 Langues de travail**

9 Les langues de travail de l'atelier seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée (anglais/français/anglais) sera assuré pendant les travaux de l'atelier. Tous les documents de travail seront mis à disposition dans les deux langues officielles du Centre, l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine, à l'exception de certains qui seront remis dans les deux langues de travail.

#### **Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour**

10 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.43/3/2 et annoté dans le présent document, sera soumis pour adoption par l'atelier. Les participants à l'atelier seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé en **Annexe** du présent document.

#### **Point 4 de l'ordre du jour Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes**

11 Le Secrétariat et le Consultant présenteront le document REMPEC/WG.43/4 relatif au projet révisé de Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes préparé dans le cadre du MTWG.

12 Le Consultant (Cedre) exposera le projet révisé de Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes.

**Les participants à l'atelier seront invités** à prendre note des informations présentées, à examiner et convenir du projet de Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes avant qu'il ne soit soumis pour approbation par la treizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

#### **Point 5 de l'ordre du jour      Présentation des Lignes directrices relatives aux SNPD**

13 Le Secrétariat présentera les autres Lignes directrices déjà développées par le REMPEC dans le domaine de la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine en cas de déversements de SNPD, notamment le Guide pratique pour les déversements de produits chimiques en mer (2000) qui a été incorporé dans le Système intégré d'information maritime d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS TROCS).

14 Le représentant de la Commission d'Helsinki présentera le manuel sur la coopération en matière de lutte contre la pollution marine dans le cadre de la Convention sur la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Convention d'Helsinki) (*HELCOM Manual on Co-operation in Response to Marine Pollution within the framework of the Convention on the Protection of the Marine Environment of the Baltic Sea Area*), Volume 2, décembre 2002, et les pistes de révision envisagées.

15 Le représentant de Transports Canada sera invité à présenter le guide opérationnel sur la préparation à la lutte et l'intervention en cas de déversements accidentels de substances nocives et dangereuses en mer.

**Les participants à l'atelier seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler les commentaires qui leur sembleront opportuns.

#### **Point 6 de l'ordre du jour      Présentation des outils relatifs aux SNPD**

16 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le système MIDSIS-TROCS et la base de données correspondante (Guide pratique pour les déversements de produits chimiques en mer).

17 Le représentant de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) présentera les Fiches de données chimiques (MAR-CIS).

18 Le représentant de l'Accord de Bonn sera invité à faire la démonstration de l'outil développé dans le cadre du projet visant à Améliorer la préparation des Etats membres de l'Union Européenne en cas de pollutions chimiques en mer grâce à un outil d'aide à la décision (HNS-MS).

19 Les représentants du Cedre et du CETMAR présenteront l'Outil de connaissance sur les SNPD développée dans le cadre du projet MARINER (*Enhancing HNS preparedness and response through training and exercise*) visant à renforcer la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions aux SNPD par le biais de la formation et d'exercices (MARINER).

**Les participants à l'atelier seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler les commentaires qui leur sembleront opportuns.

#### **Point 7 de l'ordre du jour      Analyse des manques à combler, coopération et développements futurs**

20 Le représentant de l'ITOPF proposera une analyse des défis posés par la lutte contre les déversements accidentels de SNPD et exposera les enseignements tirés des événements passés.

21 Le représentant des Fonds internationaux d'indemnisation pour la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) donnera un aperçu de l'indemnisation des dommages causés par des substances dangereuses et nocives transportées par mer.

22 Le représentant du Cedre dressera le bilan du degré de préparation à la lutte et de la lutte contre les déversements de SNPD et présentera les conclusions principales des travaux précédents qui pourraient aider à identifier les priorités à suivre en termes de planification de la lutte, d'évaluation des impacts, de responsabilité et d'indemnisation.

23 Les représentant de l'OMI présentera le Guide pratique pour la mise en œuvre de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-HNS, l'actualisation du cours type de formation sur le Protocole OPRC-HNS et l'élaboration d'un guide international sur la lutte contre les déversements de SNPD.

24 Les participants à l'atelier seront divisés en trois groupes. Au sein de chaque groupe, les représentants des Parties contractantes seront invités à faire une rapide présentation orale des récents développements nationaux (cadre légal, opérationnel, administratif...) en matière de lutte contre les déversements accidentels impliquant des SNPD. Les délégués nationaux seront également invités à mettre en lumière les obstacles freinant encore les avancées et les besoins d'assistance. Ils seront ensuite invités à identifier les mesures à prendre et les possibilités d'avancer sur les points suivants :

- **Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes** : identification des besoins de renfort des capacités et des connaissances au niveau national dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre les déversements de SNPD et des voies à suivre ;
- **Manuel interrégional sur la lutte contre les déversements de SNPD** : discussion et accord sur l'effort conjoint et les étapes à suivre pour l'élaboration du manuel ;
- **Lignes directrices et outils relatifs aux SNPD existants et en projet** : identification des aspects primordiaux des lignes directrices et des outils présentés sous les points 4 et 5 de l'ordre du jour, des manques à combler dans les lignes directrices et outils actuels et délibération sur la nécessité de développer ou non de nouveaux outils et de nouvelles lignes directrices.

25 Le Rapporteur de chaque sous-groupe exposera les conclusions du travail effectué en séance plénière.

**Les participants à l'atelier seront invités** à prendre note des informations fournies et à formuler les commentaires qui leur sembleront opportuns.

#### **Point 8 de l'ordre du jour Autres questions**

#### **Point 9 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations**

26 Sous ce point de l'ordre du jour, l'atelier passera en revue, modifiera et adoptera les conclusions et recommandations provisoires qui résulteront des discussions de groupe et auront été préparées par le Rapporteur.

27 Le rapport des travaux de l'atelier sera préparé et distribué à l'issue de la réunion.

#### **Point 10 de l'ordre du jour Clôture de l'atelier**

28 Le Président devrait clôturer l'atelier le jeudi 21 juin 2018 à 16h30.

## Annexe – Programme provisoire

<b>Journée I : Mercredi 20 juin 2018</b>		
<b>08h30 – 09h00</b>	<b><i>Inscription des participants.</i></b>	
09h00 – 09h15	Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de l'atelier
09h15 – 09h30	Point 2 de l'ordre du jour	Organisation de l'atelier
	Point 3 de l'ordre du jour	Adoption de l'Ordre du jour
09h30 – 10h30	Point 4 de l'ordre du jour	Lignes directrices méditerranéennes relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes
09h30 – 09h40		Introduction générale – <b>REMPEC</b>
09h40 – 10h00		Projet révisé de Lignes directrices relatives aux Risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes – <b>Cedre</b>
10h00 – 10h30		Discussion, conclusions et recommandations
<b>10h30 – 11h00</b>	<b><i>Pause café</i></b>	
11h00 – 12h30	Point 5 de l'ordre du jour	Présentation des lignes directrices relatives aux SNPD
11h00 – 11h20		Présentation des autres lignes directrices déjà développées par le REMPEC - <b>REMPEC</b>
11h20 – 11h40		Manuel sur la coopération en matière de lutte contre la pollution marine dans le cadre de la Convention sur la protection de l'environnement marin de la mer Baltique - <b>HELCOM</b>
11h40 – 12h00		Guide opérationnel sur la préparation à la lutte et l'intervention en cas de déversements accidentels de substances nocives et dangereuses en mer – <b>Transports Canada</b>
<b>12h00 – 13h30</b>	<b><i>Déjeuner</i></b>	
13h30 – 15h20	Point 6 de l'ordre du jour	Présentation des outils relatifs aux SNPD
14h00 – 14h20		Système intégré d'information maritime d'aide à la décision sur le transport des substances chimiques (MIDSIS-TROCS) et la base de données correspondante (Guide pratique pour les déversements de produits chimiques en mer) - <b>REMPEC</b>
14h20 - 14h40		Fiches de données chimiques (MAR-CIS) – <b>AESM</b>
14h40 – 15h00		Outil développé dans le cadre du projet visant à Améliorer la préparation des états membres de l'Union Européenne en cas de pollutions chimiques en mer grâce à un outil d'aide à la décision (HNS-MS) - <b>Accord</b>

		<b>de Bonn</b>
15h00 – 15h20		Base de connaissances sur les SNPD développée dans le cadre du projet visant à renforcer la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions aux SNPD par le biais de la formation et d'exercices (MARINER) – <b>Cedre et CETMAR</b>
<b>15h20 – 15h50</b>	<b>Pause café</b>	
15h50 – 17h00	Point 7 de l'ordre du jour	Analyse des manques à combler, coopération et développements futurs
15h50 – 16h05		Défis posés par la lutte contre les déversements accidentels de SNPD et enseignements tirés des événements passés - <b>ITOPF</b>
16h05 – 16h20		Aperçu de l'indemnisation des dommages causés par des substances dangereuses et nocives transportées par mer – <b>IOPC Funds</b>
16h20 – 16h35		Bilan du degré de préparation à la lutte et de la lutte contre les déversements de SNPD et conclusions principales de travaux précédents - <b>Cedre</b>
16h30 – 16h50		Présentation du Guide pratique pour la mise en œuvre de la Convention OPRC et du Protocole OPRC-HNS, de l'actualisation du cours type de formation sur le Protocole OPRC-HNS et de l'élaboration d'un guide international sur la lutte contre les déversements de SNPD - <b>OMI</b>
16h50 – 17h00		Programme de groupes de travail – <b>REMPEC</b>

<b>Journée II : Jeudi 21 juin 2018</b>		
09h00 – 12h00	Point 7 de l'ordre du jour (suite)	Groupes de travail
09h00 – 10h30		Tour de table et discussions de groupe
<b>10h30 – 11h00</b>	<b>Pause café</b>	
11h00 – 12h00	Point 7 de l'ordre du jour (suite)	Discussions de groupe (suite)
<b>12h00 – 14h30</b>	<b>Déjeuner</b>	
14h30 – 15h00		Conclusions des groupes de travail
15h00 – 15h30	Point 8 de l'ordre du jour	Autres questions
15h30 – 16h00	Point 9 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
16h00 – 16h30	<b>Point 10 de l'ordre du jour</b>	<b>Clôture de l'atelier</b>

